

Décision

Générale

colonial

Décision n° 564 29/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir dans la Métropole, est accordé à M. Fouace (Michel), administrateur- adjoint 4e échelon de la France d'Outre-Mer. Une réquisition aérienne de pasasge par voie aérienne Djibouti-Paris sera délivrée à l'intéress qui appartient au groupe II.